

## KIERANS' MAIL en français, le mal de Kierans

Pour la deuxième fois en un an, les préposés à la cueillette du courrier à Montréal doivent défendre leur emploi contre le ministre des postes, M. Eric Kierans. Ils sont 450. Et si le projet de M. Kierans réussit, ils seront dans la rue le 31 mars, et seront remplacés par des employés mal payés et sans aucune protection.

Le projet de M. Kierans, c'est de détruire le syndicat des employés de la compagnie G. Lapalme, qui détient un contrat du ministère des postes pour la levée des boîtes aux lettres et la livraison des colis. Ce qu'il est bien important de savoir, c'est pourquoi M. Kierans veut détruire ce syndicat. C'est parce qu'il s'agit d'un syndicat très militant qui menace de faire éclater le régime de patronage qui existe au ministère des postes dans l'octroi des contrats pour la cueillette du courrier.

Voici quelques explications.

Il y a quatre ans seulement, les préposés à la cueillette du courrier à Montréal travaillaient 80 heures par semaine pour \$80. Ils n'avaient aucun temps supplémentaire et aucune sécurité. A cette époque, ils travaillaient pour la compagnie Rod Service.

Alors les employés de Rod Service se sont syndiqués. Avec le résultat qu'aujourd'hui, ils travaillent 40 heures par semaine à \$3.25 de l'heure, ils sont payés pour le temps supplémentaire, ils ont la sécurité d'emploi, l'ancienneté, et toute la protection habituelle qu'on retrouve dans une bonne convention collective.

Mais des conditions comme celles qui existaient chez Rod Service avant la fondation du syndicat, il en existe encore chez beaucoup d'entrepreneurs qui détiennent des contrats pour la cueillette du courrier dans d'autres villes et même autour de Montréal. De telles conditions favorisent évidemment le patronage. Car lorsque les employés n'ont aucune protection

syndicale, ils peuvent être congédiés du jour au lendemain pour faire place à un autre qui est recommandé par un ministre ou par un député. Et dans un tel régime, les entrepreneurs ont moins d'objection à verser leur contribution à la caisse électorale car ils peuvent se rattraper sur les employés en leur payant des salaires de créve-faim.

La syndicalisation des employés de Rod Service constituait donc une brèche

### Une question à laquelle M. Kierans devra répondre

Le 29 septembre 1969, le gérant de la compagnie G. Lapalme, M. Pierre Breton, écrivait ceci au syndicat:

"Maintenant, selon la loi des postes, il est entendu que des soumissions publiques seront demandées. Nous sommes convaincus qu'avec votre expérience et le résultat de cette année, nous serons en mesure d'offrir une soumission qui nous permettra d'aller chercher ce contrat et d'avoir une sécurité d'environ cinq ans. Cette année a été pour nous tous une année de stabilisation et d'expérience, nous sommes donc dans une position privilégiée."

Or, la compagnie G. Lapalme n'a pas soumissionné. Pourquoi? De plus, les contrats ont été accordés à des compagnies-fantômes sauf une. Pourquoi?

Voilà deux questions auxquelles M. Kierans devra répondre devant la population, car il y va de la qualité du service et de la sécurité d'emploi de 450 employés dont plusieurs ont 15 ou 20 ans d'ancienneté.

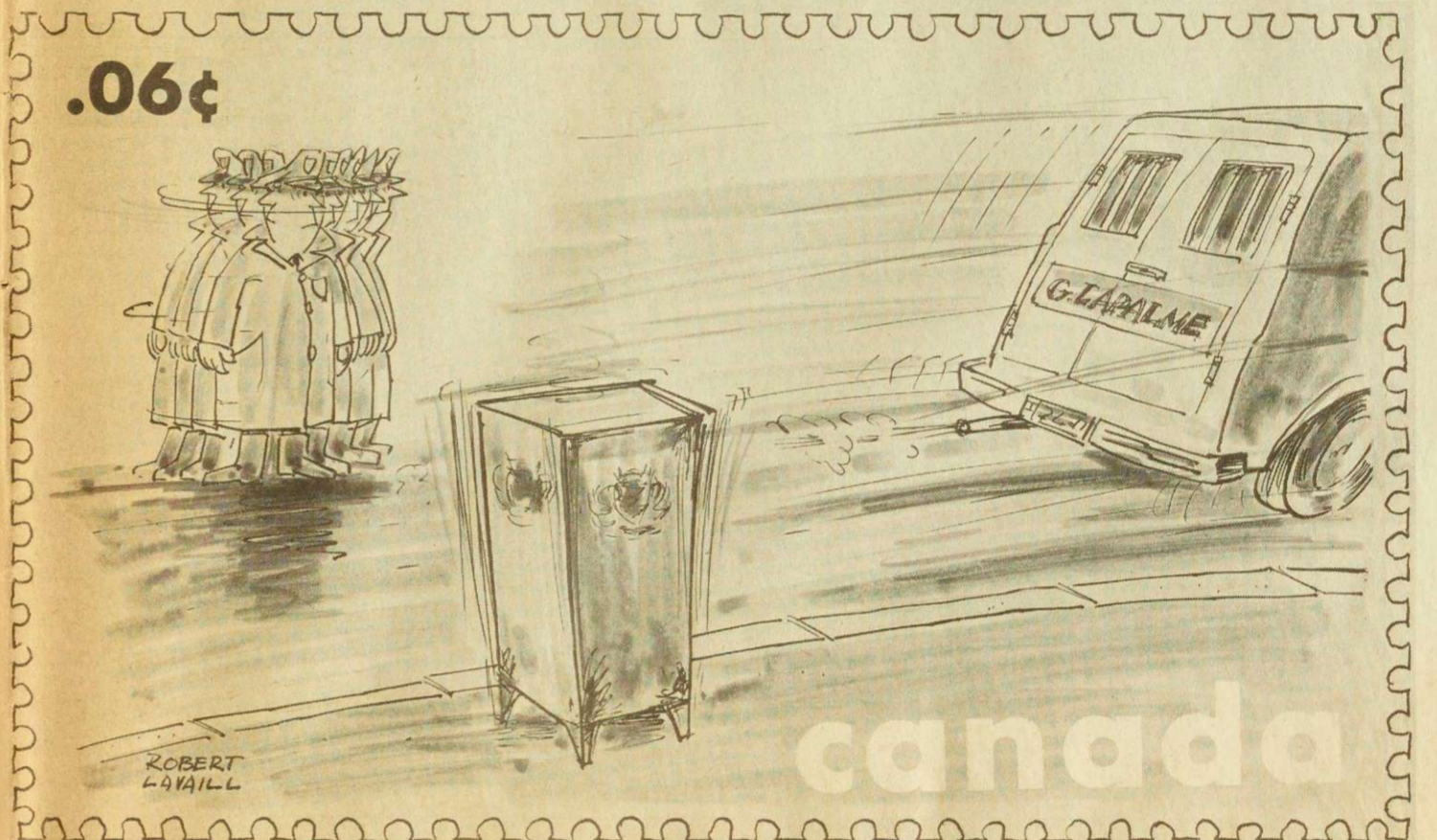
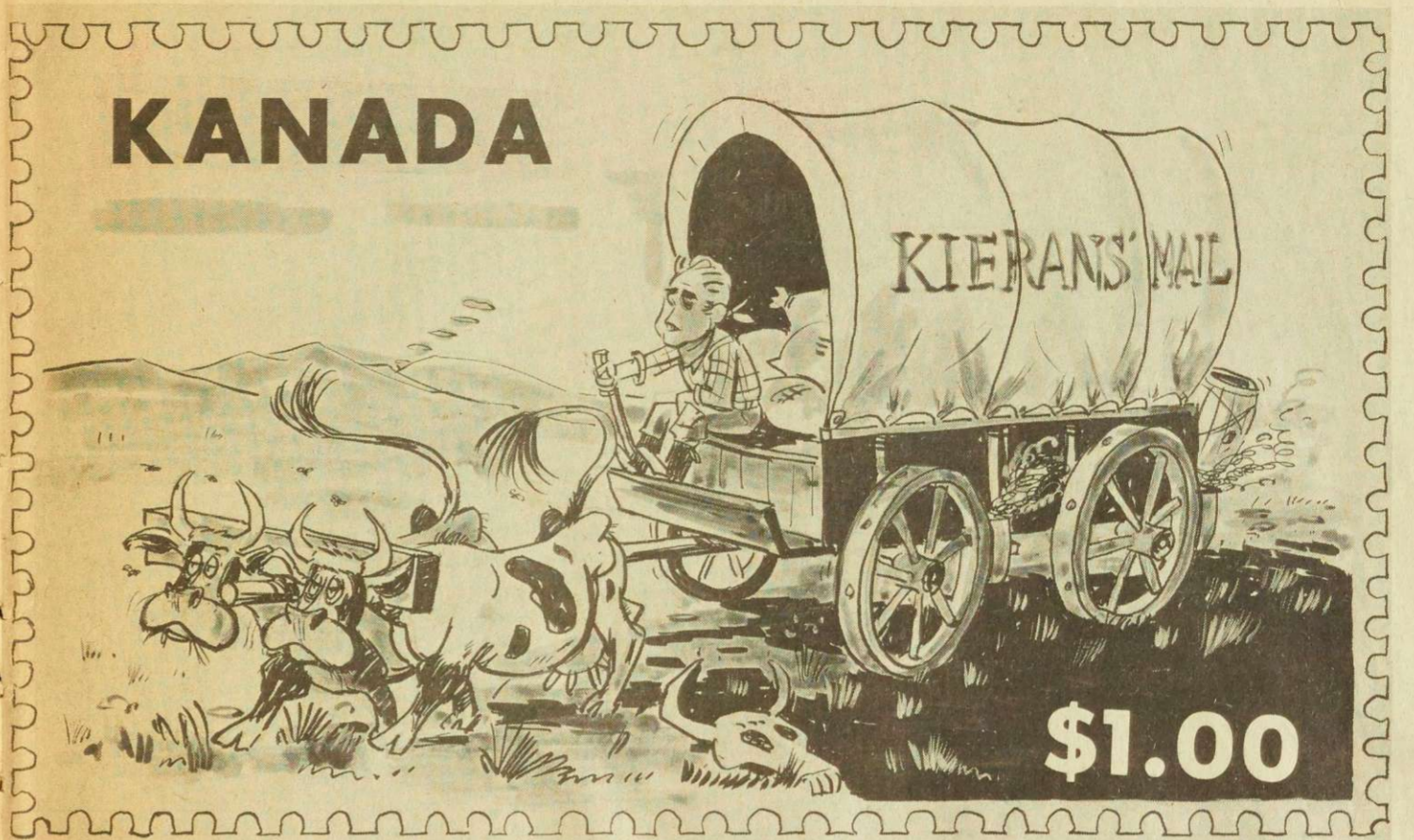
che dans ce désordre érigé en système, et ennuyait les autorités du ministère des postes qui n'avaient pas l'habitude d'écouter les revendications syndicales. Voilà pourquoi les négociations collectives entre Rod Service et ses employés ont toujours donné lieu à des conflits derrière lesquels on voyait toujours l'ombre du ministère des postes.

L'an dernier, M. Kierans a fait une première tentative pour détruire le syndicat des employés de Rod Service, en retirant le contrat à la compagnie pour intégrer les employés directement au ministère des postes, ce qui évidemment leur aurait fait perdre tous les droits qu'ils avaient acquis par leur convention collective. Mais M. Kierans avait sous-estimé la résistance des employés de Rod Service, et il a dû trouver un moyen pour sauver la face tout en protégeant les droits des employés.

Ce moyen a été la création d'une compagnie-fantôme, la compagnie G. Lapalme, qui fonctionne avec les anciens camionniers et les anciens employés de Rod Service. Les employés ont gardé tous leurs droits dans le transfert, de même que leur syndicat et leur convention collective.

Cette année, la deuxième tentative de M. Kierans pour détruire le syndicat est mieux préparée. Il veut retirer le contrat à la compagnie G. Lapalme, et le diviser entre plusieurs entrepreneurs, pour empêcher le transfert en bloc des employés et le maintien de leur convention collective.

C'est contre cette manoeuvre anti-syndicale que les employés de G. Lapalme se battent depuis le début de février. Pour eux il n'est pas question de perdre leurs droits qu'ils ont acquis par leur convention collective, et il n'est pas question d'aller faire la queue dans les centres de main-d'oeuvre et de faire prendre leur place par d'autres employés qui travailleront à rabais et dans l'insécurité.



## 57 employés congédiés à la demande de Kierans sont rengagés par décision arbitrale

Dans les derniers jours de février, la compagnie G. Lapalme a congédié 57 employés supposément pour ralentissement volontaire de travail, pendant que le ministère des postes engageait à gros prix des camionniers scabs pour les remplacer. Le gérant de la compagnie, M. Pierre Breton, a avoué devant les dirigeants

du syndicat que les congédiements avaient été faits à la demande expresse de M. Kierans.

Le 2 mars, un arbitrage a eu lieu, devant le professeur Louis-Marie Tremblay, directeur du département des relations industrielles à l'université de Montréal. Et le professeur Tremblay a ordonné le ren-

gagement des 57 employés, en déclarant que l'employeur n'avait pas fait d'enquête, n'avait pas fait de preuve suffisante, et que la baisse de production était due à des circonstances en dehors du contrôle des employés.

Le professeur Tremblay a ajouté: "Il y a eu manifestement abus

de pouvoir de la part de l'employeur, et en conséquence, j'ordonne la réintégration en date du 3 mars 1970 de tous les employés congédiés avec tous leurs privilèges et tous leurs droits, y compris la totale compensation monétaire pour le salaire perdu depuis la date des congédiements."

# Les syndiqués ont sauvé Manic-3

## Une importante victoire sur le deuxième front

"Si vous n'avez pas d'autres arguments que ceux que vous nous avez apportés depuis le matin, je dois dire que ces arguments ne sont pas très convaincants... Je pense bien qu'il vous faudra d'autres arguments beaucoup plus frappants que ceux que nous avons entendus". Ces paroles du premier ministre Jean Jacques Bertrand mettaient fin une fois pour toutes aux espoirs de ceux qui, autant dans le gouvernement qu'à l'Hydro Québec, rêvaient de confier la construction du barrage Manic 3 à l'entreprise privée.

Durant toute la journée du 15 décembre, les représentants de l'Hydro avaient tenté péniblement et sans succès de prouver à la Commission permanente des richesses naturelles, qu'il serait économique de confier ce projet d'environ \$300 millions à l'entreprise privée. Les représentants de la CSN eux terminaient une bataille qui prouvait le contraire.

Une chose cependant n'a pas été dite ce jour-là: sans la vigilance et la réaction immédiate de quelques organisations syndicales et de quelques journalistes, la Commission permanente n'aurait peut-être pas siégé dans un tel état de tension, les parlementaires et le premier ministre n'auraient peut-être pas été aussi difficile à convaincre et surtout, l'opinion publique n'aurait peut-être pas saisi l'importance de la partie qui se jouait dans les corridors de l'Hydro et du gouvernement depuis quelques mois.

Car peu importe les déclarations officielles, on était convaincu en haut lieu qu'il fallait faire construire Manic 3 par l'entreprise privée. Ainsi, le 5 novembre, le ministre des Richesses naturelles M. Paul Allard, ne s'était pas gêné pour dire qu'il serait préférable économiquement que Manic soit confié à l'entreprise privée. Ses arguments, de même que ceux des commissaires de l'Hydro étaient tellement faibles, que même M. Bertrand s'est senti obligé de mettre en doute des affirmations faites par son collègue du cabinet.

L'enjeu de cette bataille, c'était certes, la construction d'un ouvrage de \$300 millions, c'était aussi des possibilités accrues de patronage, le risque de confier à des dizaines d'entrepreneurs peu respectueux des lois, le sort de milliers de travailleurs de la construction.

Mais à long terme, l'enjeu de cette bataille, c'était beaucoup plus que Manic 3, c'était peut-être l'avenir de l'Hydro Québec, tel qu'on l'a connu depuis quelques années. Confier Manic 3 à l'entreprise privée, c'était porter le premier coup à un empire économique entièrement contrôlé par des Québécois et pour les Québécois; c'était mettre en jeu l'existence d'un foyer de formation et d'épanouissement unique pour les travailleurs, les techniciens et les ingénieurs québécois.

A plus long terme enfin, confier ce projet à l'industrie privée en liquidant

des structures publiques qui avaient prouvé leur efficacité et leur utilité, c'était remettre en question, le droit d'exister pour toute entreprise gouvernementale au Québec. Cet enjeu, la Fédération des ingénieurs et cadres CSN avaient compris bien avant qu'on ne songe même à cet affrontement entre l'Hydro et les représentants du peuple.

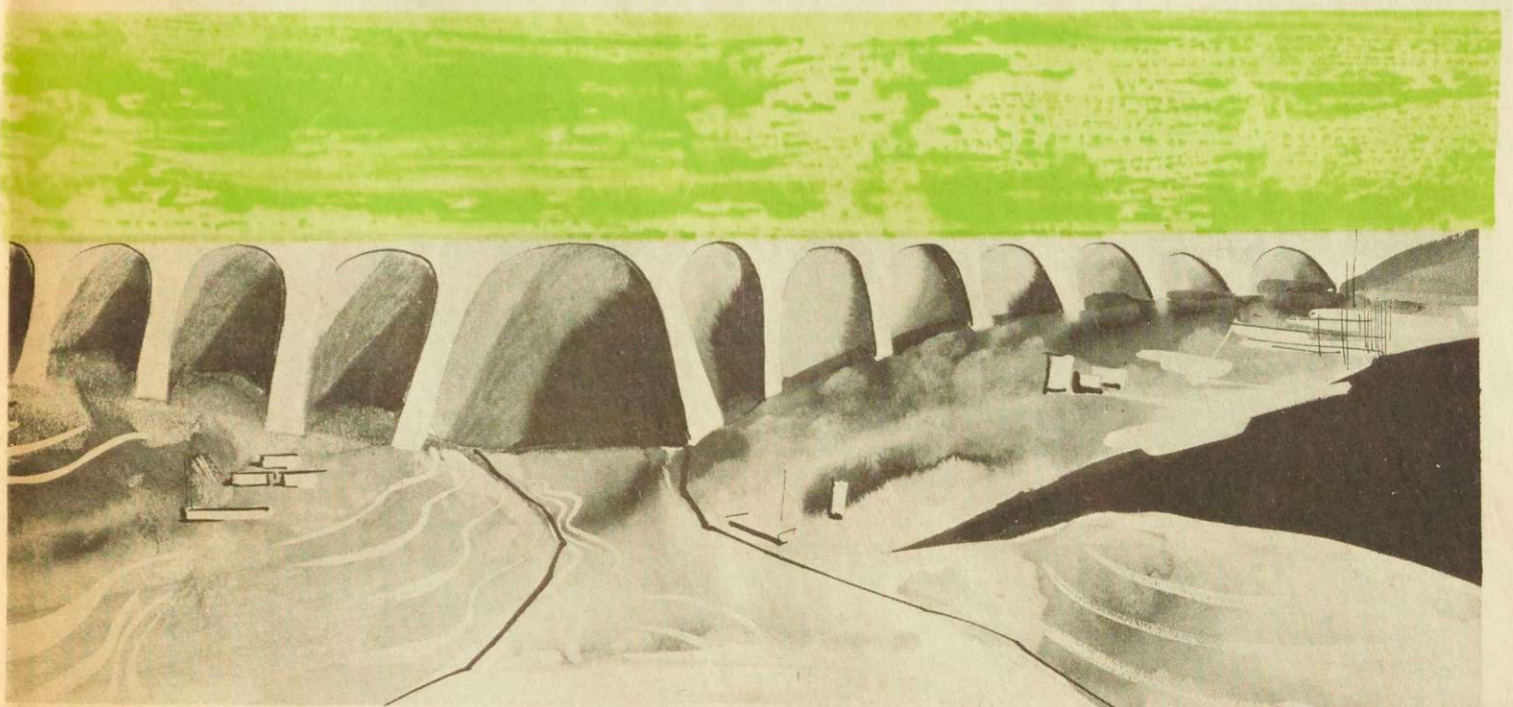
Ce sont les ingénieurs de la CSN qui par l'entremise de leur président,

Jean-Guy Rodrigue ont "attaché le grolot" en faisant parvenir le 19 novembre au ministre Allard un mémoire qui non seulement insistait sur le rôle global que jouait l'Hydro Québec dans notre économie mais qui prouvait que recourir à l'entreprise privée ne constituait pas nécessairement un moyen efficace de faire des économies, au contraire.

La suite, c'est déjà de l'histoire: d'autres protestations fusèrent, les

journalistes se mirent au travail, les éditorialistes jetèrent de hauts cris, les hommes politiques compilèrent les votes possibles et les patrons durent cesser de rêver... l'intérêt public pour une fois l'avait emporté.

Victoire d'ingénieur craignant pour sa "job"? Non, victoire du "deuxième front", victoire d'une certaine forme de vigilance syndicale. L'histoire ne serait peut-être pas aussi intéressante à raconter pour nous, si les ingénieurs n'avaient pas été syndiqués...



### Dans le prochain numéro

- La position de la CSN sur le budget fédéral rendu public le 12 mars.
- La position de la CSN sur l'assurance-maladie, qu'on attendait depuis deux ans, et qui est de nouveau retardée à cause des élections provinciales le 29 avril.
- Un reportage sur la campagne de la CSN pour obtenir le démantèlement des clubs privés de chasse et pêche, que le ministre Gabriel Loubier est en train de faire renaitre.
- Comment une compagnie pharmaceutique, Squib and Sons, expose ses employés aux pires dangers pour un salaire de famine.





**Le deuxième front en marche**

**Les réalisations des comités d'action politique de Baie-Comeau et Hauterive**

# Il ne suffit pas d'élire des travailleurs, il faut les empêcher de sauter la clôture

Même si pour les travailleurs de la Côte-Nord la prise du pouvoir au niveau scolaire et municipal est un objectif de base, ils se sont rendus compte — grâce à leur expérience dans la politique active et grâce aux discussions sur le sujet pendant le colloque — qu'élire des travailleurs n'est pas nécessairement la garantie d'une politique plus juste et plus humaine.

Ainsi, ils veulent bien élire des travailleurs, mais "après s'être assurés d'avoir développé chez eux une conscience ouvrière." Et pour être bien certains qu'une fois élu le travailleur ne traversera pas la clôture, ils insistent pour qu'il y ait "un dialogue

constant entre les élus et le CAP."

Dans la pratique, à Hauterive, le conseil municipal n'entreprend aucun projet d'envergure, aucune réforme importante, sans consulter l'exécutif du CAP et l'assemblée générale.

Dans la pratique, le conseil doit tenir sérieusement compte de toute décision, de tout projet mis de l'avant par l'assemblée générale du CAP.

Cependant, l'expérience de Hauterive est encore trop récente pour que les travailleurs en aient pu donner un contenu réel à leur pouvoir politique. Ils n'ont pas encore étudié à fond l'orientation idéologique que doit

prendre le conseil.

Apprentis-politiques, les travailleurs cherchent encore comment ils pourront utiliser le pouvoir municipal (qui a ses limites) pour combattre les intérêts et les privilèges de la grande entreprise capitaliste et de ses fidèles serviteurs, les hommes d'affaires et les professionnels.

À Baie-Comeau par exemple, là où les travailleurs sont en minorité, les notables ont prolongé, par un règlement municipal, un des privilèges classiques de la grande entreprise: Québec North Shore Paper et Canadian British Aluminum ne paient pas

# 1er colloque populaire

Les travailleurs de la Côte Nord sont engagés de plain pied dans le deuxième front et se rendent compte non seulement qu'ils doivent prendre le pouvoir politique, mais aussi qu'ils peuvent l'exercer d'une façon beaucoup plus juste, plus humaine, et moins réactionnaire que ne le font les élites traditionnelles.

C'est ce qui ressort du premier colloque populaire organisé conjointement par les comités d'action politique (CAP) de Hauterive et Baie-Comeau, la CSN, la FTQ et la CEQ, colloque qui s'est déroulé à Baie-Comeau les 14 et 15 février.

Les quelques 150 salariés syndiqués et non-syndiqués qui ont discuté de questions politico-économiques pendant deux jours, avec une lucidité, une compréhension et une franchise que l'on trouve presque jamais chez les politiciens traditionnels, ont décidé tout d'abord:

- De prendre le pouvoir non seulement au niveau municipal, mais aussi au niveau scolaire; à cet effet, les CAP de Hauterive et Baie-Comeau préparent activement les élections scolaires du mois de juin prochain.

- De créer, une fois ces deux premières étapes accomplies, une forme de gouvernement régional.

Ils demandent de plus aux centrales syndicales de "s'entendre et de prendre ensemble les moyens de mettre sur pied systématiquement des comités d'action politique réunissant tous les salariés dans toutes les municipalités".

Ils demandent aussi aux centrales de créer un secrétariat conjoint permanent d'action politique; enfin ils souhaitent la formation éventuelle d'un comité central d'action politique réunissant des délégués des CAP des diverses municipalités du Québec.

## On ne peut pas marier les gardes-chasse avec les braconniers

UN COURTIER EN ASSURANCE: "Je propose que les centrales syndicales mettent sur pied une compagnie d'assurance-automobile pour leurs membres."

UN TRAVAILLEUR DE HAUTERIVE (en aparté): "Lui, il n'en a pas pour longtemps à être membre du CAP!"

EPILOGUE: Par la suite, le courtier en question a été expulsé du CAP de Hauterive. Sa proposition avait été battue à plate couture par le colloque populaire.

C'est par des discussions aussi radicales que celle-ci — résumée ici à sa plus simple expression — que les travailleurs de la Côte-Nord se sont sensibilisés un peu plus à la lutte qu'ils livrent contre les gens en place pour s'imposer dans les décisions économiques et politiques.

C'est par ce genre de discussions que les participants au premier colloque populaire ont confirmé qu'il ne suffit pas d'élire des travailleurs au conseil municipal, mais qu'il faut aussi les éduquer et les sensibiliser aux multiples dimensions de la chose politique.

Les travailleurs de la Côte-Nord ont découvert qu'un courtier en assurances ne peut pas, par la nature même de son occupation, et ce même s'il militait activement au sein du CAP et semble très favorable aux travailleurs, ne peut pas être du même côté de la clôture qu'eux.

Les participants au colloque, en plus de rejeter la proposition du courtier en assurances, ont demandé au gouvernement d'établir un régime d'assurance-automobile public.

Un spéculateur — original, cela va sans dire — voulait lui que "toutes les municipalités dont le CAP a le contrôle convoquent à une table de négociations des spéculateurs afin d'en arriver à une entente dans l'intérêt de ces derniers et des contribuables."

Après une chaude discussion, un des salariés qui participaient au colloque a écrié la résolution du spéculateur en disant: "C'est la même chose que de provoquer à une même table garde-chasse et braconniers!"

Et dans la même ligne de pensée qui avait fait battre la proposition du courtier en assurance, les salariés ont adopté une série de propositions qui sont favorables à la municipalisation du sol, sous une forme ou sous une autre.

D'une façon plus positive, les salariés se sont prononcés entre autres:

- Pour la définition par le gouvernement, après consultation auprès des travailleurs, d'une politique "d'assurance-travail" — une autre façon d'étiqueter le revenu minimum garanti ou l'impôt négatif;

- Sur la nécessité que les centrales syndicales participent aux négociations entre le gouvernement et les médecins, au sujet de l'assurance-santé, et qu'elles en informent le public;

- Pour l'abolition du plafond fixé aux contributions des particuliers au régime d'assurance-santé; (tout comme dans le cas du régime de rentes, le gouvernement veut fixer un plafond — \$125 — de telle sorte que le contribuable qui gagne \$20,000 par année paiera la même somme que celui qui en gagne \$7,000, bénéficiant ainsi d'une rondelle exemption d'impôt);

- Contre les nouvelles cartes de crédit — Gulf, Esso, etc. — qui permettent au consommateur de s'endetter encore mieux en lui enlevant l'obligation de payer le solde dû à chaque mois et en lui permettant d'étendre ses paiements sur une période de temps indéfinie; à de substantiels taux d'intérêt;

- Pour la création d'un office de protection du consommateur;

- Enfin, ils voudraient que les commissions scolaires aient juridiction complète sur tout l'enseignement secondaire et que les institutions privées se bornent à louer leurs locaux et leur matériel au secteur public.

En résumé, les participants au colloque ont démontré avec éclat que les travailleurs peuvent comprendre des problèmes complexes, et ce mieux que les élites traditionnelles, pourvu qu'on les informe adéquatement.

# Deux élections municipales

## BAIE-COMEAU

Le Comité d'action politique de Baie-Comeau a perdu sa première bataille électorale mais il est loin d'avoir perdu la guerre.

Malgré un battage publicitaire extraordinaire, malgré une mise de fonds très élevée, malgré l'utilisation — à son insu — d'une déclaration tronquée et hors-contexte du président de la CSN, M. Marcel Pepin, l'élite traditionnelle — professionnels, commerçants, technocrates de la grande entreprise — n'a réussi à garder la majorité au conseil municipal que par la mince marge de 25 voix.

Globalement, la bourgeoisie locale a gagné quatre des six sièges au conseil; le CAP lui a élu deux échevins et le maire.

Mais c'est dans le détail que l'on constate à quel point cette lutte de classe nouveau genre au Québec a été chaude et sale.

Au niveau des résultats, deux sièges ont été chaudement contestés. Au siège no 1, le conseiller sortant de charge et candidat du CAP, M. Irénée Fortin, a perdu par 25 voix contre M. Claude Bazinet, recueillant 1,562 voix contre 1,587. Un troisième candidat, M. Raymond Girard, a brouillé les cartes en allant chercher 413 voix.

Au siège no 1, M. Jules Dufresne, conseiller sortant et candidat du CAP, a perdu son siège aux mains de M. David Giasson. Celui-ci a récolté 1,830 votes, tandis que le candidat du CAP en a recueilli 81 de moins.

## HAUTERIVE

À Hauterive, le CAP est au pouvoir municipal depuis le 2 novembre 1969.

Mais cette prise du pouvoir par voie électorale relève plus d'une série d'événements plus ou moins rombolesques que d'une lutte ouverte entre les travailleurs et les bourgeois.

Tout comme à Baie-Comeau, les notables ont violemment attaqué les candidats du CAP. Cependant, toute comparaison entre les élections dans ces deux villes doit s'arrêter là.

Ainsi, à Hauterive, seuls les propriétaires et les locataires avaient le droit de vote; à Baie-Comeau, où les élections étaient régies par la nouvelle loi provinciale, tous les citoyens âgés de 21 ans ou plus pouvaient voter, à condition d'être domiciliés dans cette ville depuis au moins un an.

Hauterive était de plus une des municipalités du Québec où il n'y a pas eu d'élections générales: seuls trois sièges étaient en jeu et ce pour un terme de 2 ans.

— "Who's Who" —

Mais ces chiffres et ces noms ne prennent toute leur valeur, pour ne pas dire toute leur saveur, pour un citoyen qui n'est pas de la région que lorsqu'on leur appose le "pedigree" des quatre candidats vainqueurs, candidats que le journal local, Le Nordic, décrit comme étant des candidats "indépendants qui ont brigué les suffrages sous aucune étiquette, mais qui avaient un certain lien (!) sur le plan d'organisation".

S'il y avait un "Who's Who" — botin des notables — de Baie-Comeau, leurs noms y seraient inscrits en caractères gras:

M. Claude Bazinet, après avoir fait ses premières armes dans deux maisons reconnues pour leur générosité envers les travailleurs — la Banque de Montréal et Industrial Acceptance Corporation, est devenu le propriétaire de la Baie-Comeau Garage Inc. Il était, cela va pratiquement de soi, le président de la Chambre de commerce pour l'année 1968-1969;

Le deuxième membre de ce quatuor de pseudo-indépendant, M. David Giasson, est notaire de son métier. Il a été, lui aussi, président de la Chambre de commerce, en 1960, et même "secrétaire benévole" du même organisme pendant 5 ans;

A.-J. (Eddie) Ross, le troisième, est de la famille des technocrates: il est "surintendant général" à l'administration de la Québec North Shore

Paper; il a été, cela va de soi, président de la Ligue des propriétaires;

Le dernier du groupe, M. Guy Richard, est directeur d'école. Son cas illustre bien — si cela est encore nécessaire — jusqu'à quel point la bourgeoisie était consciente que ses pouvoirs, ses privilèges de classes étaient menacés par les salariés du CAP.

Comme par hasard, ce directeur d'école a choisi de — lire: a été choisi pour — se présenter contre M. René Lévesque, un enseignant, membre actif de l'Association des enseignants de la régionale Côte-Nord (CEQ) et candidat du CAP.

Dernière remarque sur les candidats en présence, le maire, M. Henry Leonard, candidat du CAP, salarié de la QNSP, avait comme adversaire M. Raymond-Christian Tremblay. M. Tremblay, on l'aura sans doute deviné, est président de "R. C. Tremblay Inc., assurances générales, bureau des plus connus dans la région" — dit le Nordic.

— Publicité mensongère et coûteuse —  
Côté publicité, les notables n'ont rien ménagé pour abattre leur ennemi, le salarié. Alors que chaque candidat du CAP n'avait comme source de financement que \$150 qu'il fournissait de sa poche et les "quêtes" des assemblées du CAP, les notables ont dépensé à la radio, à la TV et dans la presse écrite des milliers de dollars.

Un exemple: le CAP a payé 18 messages publicitaires en 5 jours à

la radio; les pseudo-indépendants eux y allaient de 24 messages par jour!

Un autre exemple: Le Nordic, la veille des élections a publié une édition spéciale: 12 des 16 pages du journal étaient remplies de propagande anti-CAP du genre Goebels.

Enfin, et c'était là le clou de cette édition spéciale, la manchette de la "une" disait: "Pepin dit non au comité d'action politique pour des fins partisans".

Ce faux titre, cet extrait hors-contexte d'une prise de position du président de la CSN publiés à la dernière minute, de façon à ce que personne n'ait le temps de vérifier la véracité, cette fausse représentation a contribué à semer la confusion chez les travailleurs-électeurs.

C'est donc de cette façon pas très catholique que les élites locales traditionnelles ont réussi à s'accaparer le pouvoir municipal, pour le moment.

Elles ont aussi, par la brutalité psychologique de leurs attaques contre le CAP, montré à un nombre croissant de travailleurs qui sont leurs véritables adversaires.

En d'autres termes, les travailleurs — syndiqués surtout — habitués à combattre le patronat au niveau des conventions collectives (le premier front), découvrent qu'ils doivent aussi les combattre au niveau politique (le deuxième front) s'ils veulent améliorer leur sort.

gédiement du gérant ont préféré abandonner leur poste.

À partir de ce moment-là, le conseil municipal, décimé, ne pouvait plus gouverner: il ne restait plus que deux anciens conseillers et un nouvel élu, Pierre Mascolo.

Ce n'est qu'au début de décembre, alors que les deux autres candidats du CAP ont été confirmés dans leur fonction par le recensement, que le conseil a pu reprendre la gouvernance de ses affaires.

Par une procédure d'exemption approuvée par la Commission municipale, les cinq conseillers ont nommé maire un des leurs; de plus ils ont nommé deux autres conseillers.

Et fidèles à leur compromis avec le milieu des affaires, ils ont nommé un syndicaliste membre du CAP et un commerçant "sympathique" au CAP au poste d'échevin.

Depuis décembre donc, le CAP de Hauterive, avec ses quatre conseillers, est au pouvoir municipal.

— Lutte plus floue —

C'est cependant la nature même de cette lutte électorale qui différencie les deux élections: la lutte a été plus floue à Hauterive qu'à Baie-Comeau.

En présentant deux syndicalistes et un commerçant, le CAP a volontairement brouillé les cartes. Ses dirigeants ont accepté cette alliance circonstancielle dans l'espoir de l'emporter plus facilement contre les candidats des chambres de commerce.

Leur calcul a porté fruit, du moins à prime abord, si l'on considère que leurs trois candidats ont été élus. Mais l'examen du résultat des élections montre que l'expérience est loin d'être concluante.

Ainsi, un seul des trois vainqueurs a obtenu la majorité absolue: M. Yvan Paquet (703 votes) a battu M. Jacques Imbeau (700 votes) par trois voix de majorité. Un recensement a confirmé sa victoire.

Les deux autres ont reçu moins de voix qu'en ont recueillies leurs deux adversaires respectifs réunis. Ainsi, M. Napoléon-Paul Otis (le commerçant) a recueilli 659 votes, ses deux adversaires 652 et 712. (Un recensement a là aussi confirmé cette victoire).

Enfin M. Pierre Mascolo, avec 657 voix, l'a emporté par une majorité de 125 voix sur son plus proche adversaire mais ses deux adversaires réunis ont recueilli 746 votes.

— Événements rombolesques —

Le lendemain des élections, la situation a pris une tournure un tant soit peu farfelue. Pendant que deux des trois vainqueurs attendaient le résultat du recensement, le maire et un des conseillers ont démissionné!

Ils ont posé ce geste inattendu parce que la Commission municipale de Québec avait ordonné au conseil municipal de renvoyer le gérant. Plutôt que de perdre la face complètement, deux des responsables du con-



# BILTRITE

## La meilleure convention dans le meuble

Les 86 employés de la compagnie Biltrite, à ville d'Anjou, ont obtenu la meilleure convention collective dans les manufactures de meubles au Québec, après une grève de cinq semaines. La convention a été signée le vendredi 27 février et tous les employés sans exception sont retournés au travail le lundi.

L'augmentation générale est de 50 cents: 20 cents à la signature, 15 cents le 6 octobre 1970 et 15 cents le 6 octobre 1971. En plus de cette augmentation générale, 46 employés sur 86 recevront des rajustements de salaire variant de 4 à 46 cents, à cause de la nouvelle évaluation des tâches. La moyenne de ces rajustements est de 8,5 cents. Pour les employés hors-échelle, au nombre de 39 actuellement, l'augmentation est de 35 cents (15-10-10). La rétroactivité est de \$100 pour tout le monde. Voici quels seront les salaires minimum et maximum avec la nouvelle convention, comparativement à l'ancienne convention.

	Ancienne convention	A la signature	6 oct. 1970	6 oct. 1971
Min.	\$1.40	\$1.87	\$2.02	\$2.17
Max.	\$2.38	\$2.60	\$2.75	\$2.90

Le plan boni a été amélioré de telle sorte que les employés, en travaillant exactement au même rythme qu'auparavant, recevront automatiquement cinq pour cent de plus sur leur salaire de base. Par exemple, si un employé recevrait dix pour cent de boni auparavant parce qu'il dépassait de dix pour cent le niveau de production normal, il recevra à l'avenir 15 pour cent pour la même production. La convention prévoit que la compagnie doit libérer et payer, pendant cinq heures par semaine, un employé dont le rôle sera de vérifier l'application du plan-boni pour que personne ne se fasse tricher sur l'évaluation du niveau de production qui donne droit au boni.

La convention prévoit que si un employé est appelé à remplir plusieurs fonctions dans une journée, il recevra le salaire de la fonction la mieux rémunérée. La compagnie paiera toute la prime pour l'assurance-maladie, qui est de \$18.09 par mois pour les gens mariés et de \$7.55 pour les célibataires, et toute la prime pour l'assurance-salaire qui est de 1.63 pour cent du salaire. La convention contient une clause d'ancienneté préférentielle pour les membres de l'exécutif du syndicat.

### La victoire

## de Manitouwadge a profité d'autres mineurs

La grève des employés de la compagnie Noranda à Manitouwadge a bénéficié aux employés de la mine Willroy dans la même ville. Cette mine a en effet averti ses employés par lettre qu'elle relevait leurs salaires au niveau de ceux qui ont été obtenus par les employés de la compagnie Noranda, après deux mois et demi de grève. Dans le passé, les deux mines payaient les mêmes salaires. Mais les employés de Noranda, qui ont adhéré à la CSN le 6 août dernier, ont obtenu 21 cents de plus que les employés de la mine Willroy qui avaient signé leur convention collective le 6 octobre, soit 86 cents sur trois ans. (Voir le dernier numéro du Travail, à la page 3)

## \$200 PAR JOUR SANS GRÈVE...!

Pendant que les travailleurs sont obligés de faire des grèves ou de supporter de longues et coûteuses négociations pour obtenir la moindre augmentation de salaire, on apprend par les journaux que depuis le 12 novembre, le salaire des membres de la commission Gendron sur le français au Québec a été porté de \$100 à \$175 par jour, et que le salaire du président de cette commission a été porté de \$150 à \$200. De plus, le montant des frais de séjour de ces cinq enquêteurs a été porté de \$35 à \$40 par jour. L'automne dernier, on apprenait que le salaire des députés était augmenté de \$3,000 par année et que le salaire des juges était augmenté de \$5,000. Tout cela s'est fait sans tapage et sans grève...!

## La CSN vous recommande de lire chaque dimanche QUÉBEC-PRESSE

### POURQUOI?

- Pour les nouvelles les plus fraîches de la fin de semaine. Des nouvelles véridiques, vérifiées, fiables.
- Pour les articles de toutes sortes qui s'y trouvent et qui intéressent les sportifs, les ménagères, les syndiqués, la politique, les travailleurs, les comités de citoyens, enfin tout le monde!
- Parce que Québec-Presse est le seul journal du dimanche à grand tirage à être soutenu par les grands organismes populaires, en particulier la CSN, la FTQ, la CEQ.
- Parce qu'il est le seul journal du dimanche à défendre activement les intérêts des travailleurs plutôt que ceux des bourgeois et qui prend fait et cause pour le peuple contre la haute finance.
- Parce que c'est un journal libre!
- Parce que c'est un journal vivant!

C'est un devoir syndical, et c'est un PLAISIR de lire

QUÉBEC-PRESSE

chaque dimanche.

Exigez-le de votre marchand de journaux!

# Militants de la CSN, libérons Princeville



On fait parvenir les dons au comité de secours des grévistes de Princeville, Conseil central de Victoriaville, 6 rue de l'Ermitage, aux soins du directeur de grève Albert Leduc. Tél. 759-4517 (819).

Il y a plusieurs années sous l'ère duplessiste, le gouvernement provincial invitait les industriels américains à venir s'établir au Québec en vantant la docilité de notre main-d'oeuvre et la modicité des salaires qu'ils pourraient verser.

Aucune statistique n'indique combien d'industries américaines nouvelles a valu au Québec cette publicité du "cheap labor" dans les journaux des Etats-Unis.

Mais une chose est certaine: en 1970, 20 ans plus tard, après cette période glorieuse qu'on a appelée la "révolution tranquille", plusieurs industries américaines au Québec ont gardé la même mentalité que sous le règne du roi-nègre Duplessis.

Une centaine de syndiqués de la CSN, membres du Syndicat du veneur de Princeville, en sont les témoins vivants.

### Un lock-out déguisé

Ils subissent depuis plus de sept mois le lock-out déguisé d'une grosse compagnie américaine qui a établi ses pénates dans cette petite ville de la région des Bois Francs.

Le 6 août 1969, après deux périodes de chômage prolongé destinées à les faire fléchir, ils se mettaient en grève plutôt que de signer une convention collective de travail dictée unilatéralement par l'employeur et qu'on a tenté de leur imposer par un ultimatum accompagné de licenciements massifs.

La raison: ils gagnaient un salaire moyen net de \$62.00 par semaine pour 48 heures de travail.

### 100 usines et 38,000 employés

Leur employeur est la compagnie Weyerhaeuser qui a son siège social à Tacoma dans l'Etat de Washington.

Ce colosse américain se spécialise dans la fabrication de plus de 5,000 produits dérivés du bois ou de la cellulose de bois.

Weyerhaeuser est un mastodonte international qui possède une centaine d'usines dans 47

Etats américains et dans 17 pays dont trois au Canada (à Princeville au Québec; à Sault Ste-Marie et Mattawa en Ontario).

Weyerhaeuser emploie quelque 38,000 ouvriers dans ses 100 usines.

### Vente d'un milliard et bénéfiques de \$105 millions en 1968

Cette compagnie a connu une forte croissance depuis 10 ans. En 1968, ses ventes nettes se sont chiffrées à plus d'un milliard de dollars, soit une augmentation de \$146 millions sur l'année précédente.

Les bénéfices ont connu la même progression passant, par exemple, de \$60 millions en 1967 à \$105 millions en 1968. Ce bond s'est traduit pour cette seule année par une hausse de 75% l'action pour les propriétaires!

### A Princeville, \$4,000 de profits nets par employé

A son usine de Princeville avec 107 employés, Weyerhaeuser a enregistré, de l'aveu même du gérant, \$400,000 de profits nets pour la seule année 1968.

Cela veut dire que chaque employé a permis à lui seul à la compagnie de faire \$4,000 de bénéfices nets.

Mais loin de faire partager à ses employés cette prospérité accrue, Weyerhaeuser verse aux ouvriers de Princeville le plus bas salaire parmi les 38,000 employés qu'elle compte. Que voulez-vous, le Québec est encore la contrée du "cheap labor" et ses salariés n'ont même pas droit aux miettes qui tombent de la table.

La différence de salaire avec les autres usines de Weyerhaeuser est scandaleuse.

### \$1 de moins l'heure qu'à Sault-Ste-Marie

Les ouvriers de Princeville reçoivent, par exemple, \$1.00 de moins l'heure pour les mêmes fonctions que ceux de l'usine de Sault-Ste-Marie en Ontario. L'écart est encore plus prononcé si on établit des comparaisons avec les usines situées aux Etats-Unis.

Et depuis sept mois la compagnie n'a pas voulu s'asseoir à la table pour négocier en employeur civilisé.

Notre gouvernement québécois pendant ce temps-là s'est croisé les bras et a formulé des vœux pieux.

### A l'abri du parlement, les députés ne donnent plus signe de vie

Lors d'une assemblée populaire tenue à Princeville à la fin de janvier, la population a crié son écœurement aux députés. Ils ont eu peur sur le coup devant cette colère populaire et ont fait quelques timides démarches. Mais bien à l'abri au Parlement, ils ne donnent maintenant plus signe de vie.

A l'Assemblée nationale, pendant ce temps-là, le ministre du Travail, M. Bellemare, annonce le règlement prochain de la grève.

Il ne manque qu'une chose cependant: que les gros financiers américains daignent faire une visite au Québec pour s'asseoir à une table de négociations en face des syndiqués qui commencent à se demander dans quel drôle de pays ils vivent; un pays où pas un dirigeant ne peut faire quelque chose pour faire respecter la dignité humaine de ceux qui forment l'immense majorité de la population: les salariés.

"Les Québécois doivent regarder ces travailleurs comme des héros. J'espère que le gouvernement provincial n'acceptera pas de plier l'échine devant une compagnie étrangère qui vient exploiter notre main-d'oeuvre comme s'il s'agissait de vulgaire cheap labor", a déclaré Marcel Pepin devant 275 militants syndicaux à l'assemblée du conseil central de Victoriaville le 26 février. Le président de la CSN a assuré les grévistes de Princeville de l'appui indéfectible du mouvement.

## le travail

Organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) "Le Travail" paraît deux fois par mois. — Directeur: GUY FERLAND. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le ministère des postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de troisième classe de la présente publication. Permis no 80.





# Fermetures en chaîne dans le textile et le vêtement

Voici la liste des principales usines qui ont fermé leurs portes depuis quelque temps:

USINE	MUNICIPALITE	NOMBRE D'EMPLOYES
Penman's	Coaticook	250
Granby Elastic	Granby	300
Chemcell	Saint-Jean	350
Chemcell	Valleyfield	125
Goodyear	Saint-Hyacinthe	250
		1270

Et d'autres encore de moindre importance.

## Et le gouvernement ne fait rien



## On est au coton!

Ce dicton populaire n'est pas seulement le titre d'un film réalisé par l'ONF sur l'industrie du textile — film que tous les travailleurs attendent avec impatience — mais c'est aussi une description assez réaliste de la situation dans laquelle se trouvent les travailleurs syndiqués du textile et du vêtement du Québec en 1970.

Malgré tous les combats qu'ils ont menés avec un courage inégalé au niveau de la convention collective — une vingtaine de grèves en 30 ans; malgré toutes leurs démarches politiques aux niveaux provincial et fédéral depuis 1966; malgré les promesses du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pépin; malgré les efforts déployés par les travailleurs pour augmenter la production dans les usines; malgré tout ça, les usines ferment leurs portes et les travailleurs sont toujours mal payés et en chômage.

La question que tous se posent: les gouvernements ont-ils décidé de faire disparaître les industries du textile et du vêtement ou de les abandonner à leur sort?

En juin 1969, lors d'un colloque réunissant patrons, syndiqués, fonctionnaires fédéraux et provinciaux et deux ministres, M. Jean-Luc Pépin a donné une réponse partielle à cette question par un engagement:

Il s'est dit prêt à recommander au gouvernement fédéral l'adoption de mesures de protection temporaires contre le "dumping" et contre l'importation — et ce en accord avec le président de la CSN, M. Marcel Pepin;

Il s'est engagé à présenter un premier rapport au comité interministériel et patronal sur les textiles.

Cet engagement, il l'a formalisé

par une promesse classique de politicien que voici:

"Il est possible qu'au mois de décembre, il n'est pas seulement possible mais il est probable qu'au mois de décembre (1969), j'aurai à faire une déclaration en accord avec ce que je viens de promettre maintenant. J'espère qu'elle sera favorable et de toute façon si elle ne l'est pas, je confesserai publiquement à ce moment-là que nous avons échoué. Il faudra le faire. J'espère que ce ne sera pas nécessaire."

Où en est rendue la déclaration du ministre, en mars 1970? Les travailleurs attendent toujours ou sa confession d'impuissance ou ses bonnes nouvelles.

— Derner effort —

Dans un dernier effort de conciliation, le 18 février 1970, les présidents de la Fédération du vêtement et de la Fédération du textile, MM. Jean-Noël Godin et Paul Emile Comtois, ont appelé au ministre fédéral sa promesse en ces termes:

"A la fin de la journée d'études (colloque) de juin, les dirigeants des entreprises présents et vous, aviez endossé le principe d'adoption de mesures de protection provisoires des industries du textile et du vêtement. L'on pourrait ainsi protéger des dizaines de milliers d'emplois d'ici à ce qu'une politique à long terme soit élaborée.

"Nous espérons que vous serez en mesure de donner suite à votre engagement le plus tôt possible et de faire connaître la politique du gouvernement fédéral.

"Notre position est claire: le marché canadien est littéralement envahi par les importations provenant de pays à bas salaires."



Dans le textile et le vêtement, il y a eu une vingtaine de grèves en 30 ans. Seulement à la Dominion Textile, il y a eu des grèves en 1936, 1947, 1952, 1957 (lock-out), 1959 et 1966. Les travailleurs ont considérablement augmenté leur productivité. Et comme récompense, on ferme des usines, on les fait travailler à temps partiel, on les met à pied pour des périodes indéfinies.



Pendant que les usines ferment et que la main-d'œuvre baisse dans le textile et le vêtement, les chefs d'entreprise eux, s'en tirent bien puisque leurs profits se maintiennent, et qu'ils continuent à se bien payer. Il y a donc quelque chose qui ne tourne pas rond, et les travailleurs voudraient bien savoir la vérité.

## Pourquoi les usines ferment-elles?

Pourquoi ces usines ferment-elles? Principalement à cause des importations. Un extrait du rapport présenté

par M. L. Finkelstein, de Canadian Converters Ltd, au colloque de juin, suffit pour expliquer ce phénomène:

En 1965, le Canada — surtout l'Ontario et le Québec — a fabriqué 1,841,000 douzaines de chemises; il en a importé environ 750,000 douzaines.

En 1968, la production domestique avait baissé à 1,269,000 douzaines et l'importation avait grimpé elle à 1,400,000 douzaines!

Les travailleurs (et les entreprises) ont déployé toutes leurs énergies à combattre ce phénomène. M. Bertrand Saint-Onge, un travailleur du textile

de Granby explique éloquemment ce que cela a donné:

"...les entrepreneurs et les ouvriers ont accepté d'augmenter la productivité en modernisant les équipements... Pour les ouvriers, on leur a demandé de fournir un plus grand effort à la tâche dans le but d'augmenter toujours la productivité.

"Résultat: dans l'usine où personnellement je travaille, il y a eu des augmentations variant de 30 à 60% par employé, pas uniquement dues à l'augmentation de l'effort, mais aussi à une amélioration dans la machinerie.

"En 1967-68 des événements m'ont marqué. On vient à peine de terminer une série d'améliorations dans la mécanique et, tout-à-coup, au nom d'un ralentissement ou d'un affaiblissement général des marchés, nous dit-on — et nous les travailleurs, nous ajoutons, d'une augmentation considérable dans la productivité — la récompense de nos efforts nous est donnée comme suit: une partie importante du personnel de production est mise à pied, soit 250 sur 400 employés, c'est-à-dire plus de 50%, et ceci pour une période allant jusqu'à six mois!"



Plusieurs fois les syndicats ont tenté d'intéresser les autorités gouvernementales aux problèmes des travailleurs du textile et du vêtement. Par exemple le 14 juin 1966, lors d'une rencontre entre la CSN, la Fédération du textile et le premier ministre du temps, M. Daniel Johnson. Une autre rencontre a eu lieu avec le premier ministre Jean-Jacques Bertrand au début de 1969.



## Un chômeur, ça n'achète rien!

Un autre travailleur a résumé la pensée de ses camarades au cours du colloque sur l'avenir de l'industrie textile, en mieux que ne le font les chiffres en disant: "Je ne sais pas s'il y aurait moyen de limiter l'importation pour faire travailler les Canadiens avant de faire travailler les Japonais? Il me semble que ça a du bon sens. Nous autres, si ça continue, on n'aura même plus d'argent bientôt pour acheter les produits japonais. On ne travaille plus. Si on est chômeur, comment on fait pour payer les produits si on ne peut pas avoir d'emploi!"

## Les conventions collectives seules ne suffisent pas

Avant d'en arriver à un colloque où se côtoyaient patrons et syndiqués, les travailleurs du textile et du vêtement ont mené une lutte qui est presque unique dans l'histoire du syndicalisme québécois.

Seulement à la Dominion Textiles — le plus gros employeur de cette industrie — les syndiqués ont déclenché des grèves en 1936, en 1947, en 1952, en 1957, en 1960 et 1966!

Malgré tous ces combats au "premier front", les travailleurs en sont encore à se battre pour des salaires décentes et pour leur sécurité d'emploi.

Depuis trois ans déjà ils se rendent compte que la convention collective ne suffit pas: il leur faut mener en plus une lutte politique.

C'est ainsi qu'au colloque organisé par le Comité central d'action politique de la CSN, 143 délégués syndicaux — des usines de Montréal, Granby, Farnham, Sainte-Hyacinthe, Magog, Sherbrooke, Coaticook, Saint-Jean, Joliette, Québec, Plessisville, Victoriaville, Napierville, Shawinigan, Grand'Mère, La Tuque, Cap-de-la-Madeleine, Saint-Romuald et Loretteville — sont venus rencontrer politiciens et industriels.

Civilisés — un peu — par les grèves, les représentants de 14 industries et associations patronales ont eux aussi participé au colloque.

Mais les politiciens eux l'ont ignoré: de tous les députés représentant des circonscriptions où il y a des usi-

nes de textile ou de vêtement — soit 30 au fédéral et 24 au provincial — aucun ne s'est présenté!

Voici d'ailleurs la liste des absents:

DEPUTES FEDERAUX INVITES	
Comté	Nom
Beauharnois	Gérard Lanier
Berthier	Antonio Yanakis
Bourassa	Jacques L. Trudel
Chambly	Bernard Pilon
Gamelin	Arthur Portelance
Hochelaga	Gérard Pelletier
Lachine	Raymond Rock
Langelier	Jean Marchand
Laprairie	Ian Watson
Mississiquoi	Me Yves Forest
Montmorency	Ovide Laflamme
St-Jean	Walter Smith
St-Maurice	Jean Chrétien
St-Michel	Victor Forget
Sherbrooke	Paul Gervais
Terrebonne	Roland Comtois
Trois-Rivières	J. A. Mongrain
Verdun	Bry MacKasey
Mercier	Prosper Boulanger
Mont-Royal	Pierre E. Trudeau
Outremont	Aurélien Noël
Richelieu	Florian Côté
St-Henri	Gérard Loiselle
St-Denis	Marcel Guib'homme
St-Jacques	Jacques Prud'homme
Maisonneuve	Antonio Thomas
Laurier	Fernand E. Lapalme
Lafontaine	Georges C. Lachance
Ahuntsic	Jean Rochon

DEPUTES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE INVITES

Comté	Nom
Drummond	Bernard Pinard

Arthabaska	J. G. Gardner	St-Hyacinthe	Denis Bouquet
Nicolet	Clément Vincent	Beauharnois	Gérard Cadioux
Brome	Glendon Pettes Brown	Huntingdon	Kenneth Fraser
Shefford	Armand Russel		
Mississiquoi	J. J. Bertrand		
Richmond	J. Emilien LaFrance		
Sherbrooke	Raymond Fréchette		
Stanstead	Georges Vaillancourt		
Champlain	J. Maurice Bellemare		
Joliette	J. L. Pierre Roy		
St-Maurice	Philippe Demers		
Ahuntsic	Jean-Paul Lefebvre		
Mercier	Robert Bourassa		
St-Anne	Francis Hanley		
Beauce	Paul E. Allard		
Montmagny	J. P. Cloutier		
Montmorency	Gaston Tremblay		
Iberville	Alfred Croisetière		
St-Jean	Jérôme Proulx		

NOTE: Un certain nombre de députés se sont excusés mais il s'agit d'une minorité.

Les travailleurs ont pu constater ainsi que les députés — de quelque parti qu'ils soient — se moquent éperdument de leurs problèmes, sauf en période électorale, bien entendu.

Ils n'ont donc qu'un seul recours: forcer les gouvernements à prendre les mesures qui leur permettront de retirer de leur travail une rémunération adéquate et des conditions de travail humaines.

## Un comité syndical-patronal

Il existe un comité syndical-patronal sur l'avenir de l'industrie textile, dont le président est l'abbé Gérard Dion, du département de relations industrielles à l'université Laval. A la suite d'une réunion à Montréal le 18 février dernier, le comité a envoyé un télégramme au ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pépin, avec copie au premier ministre Pierre Elliott Trudeau, au ministre des finances Edgar Benson, au ministre de la main-d'œuvre, Allan MacEachen, au ministre de l'expansion économique et régionale Jean Marchand, et au ministre du travail Bryce Mackasey. Voici le texte du télégramme:

"Le comité syndical-patronal de l'industrie canadienne des textiles, formé de représentants de Confédération des syndicats nationaux, Union des ouvriers du textile d'Amérique, Ouvriers unis des textiles d'Amé-

rique et Institut canadien des textiles, réuni à Montréal le 18 février 1970 est fort déçu parce que le gouvernement du Canada n'a pas encore fait connaître sa position concernant une politique canadienne des textiles. En octobre 1968, lors d'une rencontre avec le premier ministre et certains membres de son cabinet, le T. H. M. Trudeau a informé notre comité que cette politique serait connue dans un bref délai. En juin 1969, vous déclariez publiquement que vous feriez une déclaration énonçant cette politique en décembre 1969. Notre comité ne s'explique pas ce retard. Pareil délai affecte profondément employeur et travailleur. L'emploi se détériore constamment avec une augmentation de chômage en raison de l'absence de toute politique en ce domaine. Notre comité est encore en réunion demain et compte sur une attention immédiate."

Abbé Gérard Dion  
Président

## La position de la CSN

Le président de la CSN a pour sa part expliqué qu'en un premier temps, le gouvernement devrait adopter immédiatement des mesures visant à réduire de façon suffisante les importations de textile et de vêtement, pour au moins enrayer la baisse de niveau de l'emploi dans ces industries."

Cependant, la CSN s'oppose "au maintien artificiel à long terme et à la croissance de certains secteurs qu'il serait impossible de rendre concurrentiels".

En d'autres termes, la CSN ne veut pas que le gouvernement subventionne et encourage les entreprises "de broche à foin", les entreprises qui sont complètement dépassées par la technologie.

"Le maintien à long terme de ces secteurs déclassés ne fait que retarder temporairement l'émergence de problèmes qui se poseront de toute façon par le simple fait qu'ils

sont déclassés, artificiels et non compétitifs", a dit M. Pepin.

"Il apparaît comme plus réaliste de prendre conscience des problèmes de ces secteurs et d'appliquer des solutions appropriées, que de constater trop tard les déplorables effets dont ils sont la cause, comme les mise-à-pied de travailleurs lors des fermetures d'usines", a-t-il ajouté.

Le président de la CSN a de plus déclaré que c'est avec "de très sérieuses hésitations" que la CSN souscrit à cette solution à long terme.

"L'argument économique prend trop facilement le pas sur l'argument social pour que nous négligions de mettre aussi bien les gouvernements et l'industrie sévèrement en garde contre des progrès économiques payés à coups de désastres sociaux", a-t-il dit.





## Colloque régional CEQ-CSN-FTQ

4 et 5 avril

Polyvalente Édouard Montpetit, 6200, rue Boyce

- d'analyser la condition du salariat québécois
- d'assurer la participation du salariat dans les centres de décisions politiques et économiques.

Face aux problèmes économiques, politiques et sociaux qui confrontent le Québec, les salariés syndiqués du Québec en particulier n'ont jamais eu l'occasion de se rencontrer et d'analyser ensemble la situation indépendamment de leur affiliation syndicale à l'une ou l'autre des centrales.

- 1) Trouver un ou des moyens d'augmenter la cohésion des mouvements syndicaux et coopératifs québécois, quant à leurs objectifs sociaux, économiques, politiques et culturels.
- 2) Fournir l'occasion au plus grand nombre possible de salariés syndiqués de participer à l'analyse et à l'élaboration de ces politiques.
- 3) Amorcer l'élaboration d'un programme définissant clairement les objectifs du salariat québécois.
- 4) Susciter, le cas échéant, l'organisation des mécanismes requis pour que les salariés, qui sont l'immense majorité, exercent le rôle politique qui leur revient dans les municipalités du Québec.

La représentation se fait comme suit:

1 délégué par cent membres pour ce qui est des délégués officiels

délégués fraternels: les membres des syndicats affiliés qui n'ont pas été délégués officiellement pourront s'inscrire à titre de délégués fraternels ainsi que leurs épouses. Les frais d'inscription sont de \$5.00 par délégué officiel et \$2.00 par délégué fraternel. Ils couvrent la documentation qui sera donnée aux participants ainsi que les frais généraux d'organisation du colloque. Les chèques doivent être faits au Comité régional C.E.Q. - C.S.N. - F.T.Q., 1001, rue St-Denis.

- 1) En ateliers
  - 2) Chaque atelier fait rapport à l'assemblée plénière
  - 3) L'assemblée plénière adopte des politiques.
- a) Par tous les ateliers:
- 1-La condition du salariat québécois
  - 2-La place du salarié dans la municipalité
- b) Neuf ateliers étudieront les thèmes suivants:

- Atelier no 1—alimentation, articles ménagers, vêtements  
Atelier no 2—assurance, fiducie et caisse populaire  
Atelier no 3—loisirs, jeunesse, vacances, culture  
Atelier no 4—logement et habitation  
Atelier no 5—politique de sécurité sociale  
Atelier no 6—électricité, gaz, téléphone, chauffage, essence  
Atelier no 7—taxes  
Atelier no 8—dettes  
Atelier no 9—éducation

Samedi 4 avril:

- 8:30- 9:30 hrs a.m.—inscription  
9:30-10:00 hrs a.m.—explications sur le programme et le but du colloque  
10:00-10:30 hrs a.m.—aspects généraux - condition du salariat québécois  
10:45-12:00 hrs a.m.—discussion en ateliers multiples de la condition du salariat  
12:00- 1:30 hrs p.m.—dîner  
1:30- 2:30 hrs p.m.—exposé du contenu de chaque atelier  
2:30- 3:30 hrs p.m.—discussion sur le contenu  
3:45- 6:00 hrs p.m.—discussion et adoption de politiques

- 6:00- hrs p.m.—ajournement  
Dimanche 5 avril:  
9:00- 9:30 hrs a.m.—exposé de la place du salariat dans les municipalités en plénière  
9:30-11:00 hrs a.m.—ateliers multiples - discussion sur la place du salarié dans la municipalité  
11:00-12:00 hrs a.m.—premier rapport des ateliers  
12:00- 2:00 hrs p.m.—dîner  
2:00- 3:30 hrs p.m.—rapport - ateliers municipalités et autres adoption des rapports et recommandations  
3:45- 6:00 hrs p.m.—fin des rapports des ateliers  
6:00- hrs p.m.—clôture du colloque

Nous espérons que tous nos syndicats affiliés se feront un devoir d'assister à ce colloque. Une nouvelle ère s'ouvre dans les relations inter-syndicales. Une seule condition est requise: **votre participation.**

N.B. Pour de plus amples renseignements: communiquer avec Le Conseil central de Montréal — 842-3181 poste 281.

**Le Conseil central à votre service**

**Problèmes de Bail de Propriétaire de Régie des loyers de taudis de coquerelles de loyers etc...**

**Un permanent à votre disposition  
Un service du Conseil central à ses membres  
Un numéro de téléphone 842-3181 poste 278**

## Une demande d'enquête sur la politique commerciale de Rubbermaid



Dans une lettre envoyée au ministre de la Consommation et des Corporations, le 10 novembre '69, par l'entremise de son avocat, Me Germain Canuel, Cooprix demande que soit instituée immédiatement une enquête sur la politique commerciale de la compagnie Rubbermaid.

On sait que Cooprix a comme politique de vendre tous ses produits à prix coupés, y compris les

produits Rubbermaid qui affichent généralement un prix de détail suggéré.

Des délais anormaux dans la livraison des marchandises venant de cette compagnie inquiètent les dirigeants de Cooprix et par le fait même pénalisent les nombreux consommateurs qui s'approvisionnent régulièrement à cette coopérative.

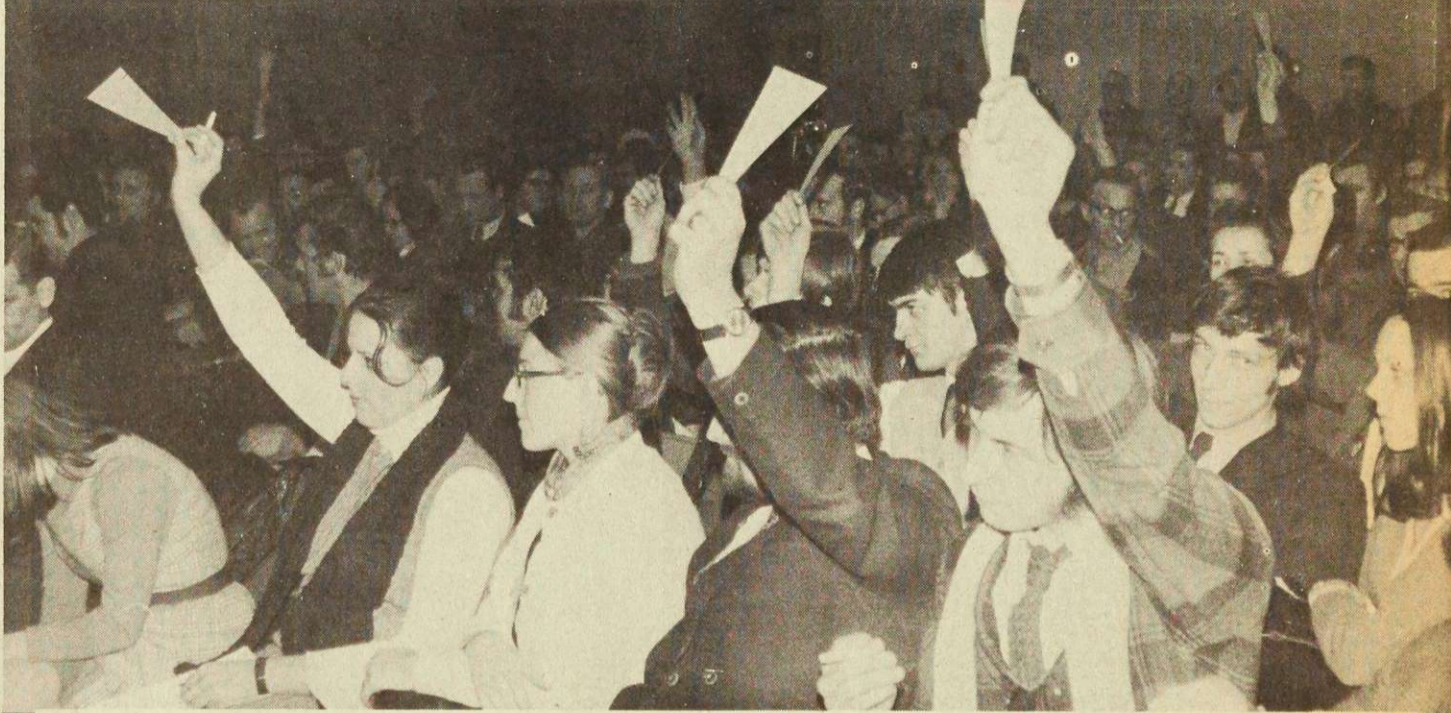
Cooprix groupe 12,000 familles et contribue à

faire baisser les prix dans les produits alimentaires et non-alimentaires.

Une fois de plus, la lenteur administrative ou la nonchalance du gouvernement fédéral à s'occuper des problèmes de la consommation, porte un tort immense aux individus qui essaient, par l'entremise du système coopératif, de se défendre dans un système où l'exploitation des biens de consommation est devenue chose courante et considérée normale.



# Le Conseil Central en assemblée



## POSITION DU CONSEIL CENTRAL SUR LE PROJET DE LOI 62

(Organisation scolaire de l'île de Montréal)

### ● ACCORD DE PRINCIPE

Le Conseil Central de Montréal se déclare D'ACCORD avec la structure à trois paliers proposée par le projet de loi 62 (cette structure est très semblable à celle qui était proposée par le Rapport Parent).

- **Création du Conseil scolaire de l'île de Montréal** qui va planifier et coordonner l'administration scolaire de l'île.
- **Les Commissions Scolaires unifiées** qui vont dispenser l'enseignement de la maternelle à la 12e année à toute la population étudiante d'un territoire donné, aux francophones comme aux anglophones, aux catholiques, aux protestants et aux neutres.
- **Les comités d'école** qui vont favoriser la participation des parents au niveau de chaque école.

Cependant le Conseil Central désire que des amendements importants soient apportés au projet de loi:

### ● Une plus grande démocratie:

- Tous les commissaires doivent être élus par l'ensemble de la population du territoire (18 ans et plus);
- Les membres du Conseil scolaire doivent être élus par les commissaires et non désignés par le Gouvernement.

### ● Une plus grande justice pour les milieux défavorisés:

Le Conseil scolaire qui va percevoir les taxes scolaires devra tenir compte des commissions scolaires qui sont situées en milieu défavorisé. Les commissions scolaires défavorisées devront recevoir **PLUS d'argent** que les commissions scolaires riches: elles devront avoir le personnel enseignant le plus compétent, du personnel spécialisé, des édifices et de l'équipement plus adéquats.

### ● Une vraie politique de la langue dans l'enseignement: L'UNILINGUISME FRANÇAIS par étapes:

- **1ère étape:**
  - Les commissions scolaires unifiées offriront **OBLIGATOIREMENT** un enseignement en **FRANÇAIS** aux **francophones** et aux **immigrants** (cet enseignement sera multiconfessionnel).
  - Les commissions scolaires unifiées offriront aussi un enseignement **BILINGUE** aux **anglophones** (cet enseignement sera multiconfessionnel).
- **2e étape:**
  - Les commissions scolaires unifiées offriront **SEULEMENT** un enseignement en **FRANÇAIS** à **tous** les groupes ethniques. **DONC l'objectif: l'école publique française pour tous.**

### ● Autres recommandations

- Que le Conseil Scolaire de l'île de Montréal soit **l'unique employeur** (au sens du code du travail);
- Que le Conseil Scolaire soit plus autonome vis-à-vis le gouvernement;
- Que les commissions scolaires soient au nombre de sept (7) comme le recommandait le rapport Parent pour diminuer les coûts et améliorer la qualité des services.
- Que, dans chaque commission scolaire, il y ait neuf (9) commissaires pour permettre une plus large représentation de la population.
- Que chaque nouvelle commission scolaire effectue un recensement des élèves de son nouveau territoire.

(Ce texte est un résumé du mémoire qui sera présenté à la Commission permanente de l'éducation de l'Assemblée Nationale).

## DÉCLARATION DU CONSEIL CENTRAL CONCERNANT CHARLES GAGNON

M. PAUL, OSEREZ-VOUS FAIRE VOS DÉCLARATIONS EN DEHORS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE?

Le ministre de la Justice, Rémi Paul, a démontré encore une fois, son manque de respect complet pour les institutions qu'il est chargé d'administrer.

Rémi Paul a traité Charles Gagnon de "criminel de carrière" au moment même où celui-ci était à plaider devant la Cour d'Appel du Québec pour son acquittement contre le seul verdict retenu contre lui en 40 mois et 25 jours d'emprisonnement.

Après cinq procès, sur trois chefs d'accusation, Charles Gagnon a connu deux désaccords, deux acquittements et la condamnation susdite, portée en appel. Vu cet appel

et la possibilité (soit dit en passant l'affaire est sub judice) d'un acquittement ou d'un nouveau procès, Rémi Paul est ignorant des dossiers dont il a la responsabilité. Il persiste à afficher son mépris pour l'administration de la justice.

De plus, si Rémi Paul a fait sa déclaration à l'assemblée nationale et a refusé de la faire à l'extérieur, c'est un vulgaire lâche. Signalons de plus, que Charles Gagnon fut libéré d'une accusation de sédition portée par le ministère, relative au livre "Nègres blancs d'Amérique" de Pierre Vallières.

Ne serait-ce pas plutôt Rémi Paul qui serait le terroriste judiciaire en chef au Québec? Il a démontré, une fois de plus, son profond mépris pour nos lois et les libertés fondamentales des citoyens au Québec.

## Le Conseil Central de Montréal appuie la campagne pour le démembrement des clubs privés de chasse et de pêche.

**Michel Chartrand: le Québec est le seul pays du monde occidental à compter une telle institution féodale.**

Invité d'honneur au Salon du Sportman, qui se tient présentement à Montréal, le président du Conseil central de Montréal (CSN), M. Michel Chartrand, a accordé hier son appui et celui de l'organisme qu'il représente à la campagne lancée par les comités d'action politique non-partisane de la CSN pour obtenir le démembrement complet des clubs privés de chasse et de pêche au Québec.

Le Conseil central de Montréal se trouve le quatrième conseil central à accorder officiellement son appui à cette campagne à la suite de ceux de Thetford-Mines, de la Gaspésie et des Laurentides. Il est particulièrement concerné par le problème parce que ses 67,000 membres n'ont pratiquement pas d'accès au territoire de chasse et de pêche.

M. Chartrand a qualifié de "véritable scandale" la situation qui prévaut au Québec dans ce secteur des loisirs. La province est en effet, la seule contrée au monde affublée d'une telle institution, qui donne à une poignée de privilégiés le contrôle de territoires immenses appartenant à toute la collectivité et qui nie le droit à la population à une des formes de loisirs les moins coûteuses et les plus saines.

Il faut en effet remonter au système féodal du moyen-âge pour trouver des institutions semblables en Europe. Les Etats-Unis n'ont jamais permis le développement d'un tel système anti-démocratique de même qu'aucune autre province canadienne.

Au Québec, le premier club privé de chasse et de pêche après la Confédération a été créé en 1887. Depuis, ils ont pullulé profitant sur-

tout à l'establishment anglophone et aux riches industriels qui dominent la vie économique du Québec. Avec les années, les patrons et les bourgeois qui gravitent autour des politiciens se sont vus accorder de semblables privilèges.

### Loubier ne fera pas fermer Chartrand

Le président du Conseil central de Montréal a particulièrement dénoncé "l'hypocrisie" du ministre actuel de la chasse et de la pêche, M. Gabriel Loubier, qui tout en se présentant sous le visage d'un réformateur qui veut faire disparaître les clubs privés des ruisseaux sous une autre forme.

Il a bien averti le ministre que jamais le mouvement syndical ne pliera devant sa menace de faire mettre la question sub judice en prenant des poursuites.

Pendant des générations les petits politiciens québécois ont réussi à dissimuler les problèmes qui intéressent la population avec de telles manoeuvres mais le jour est passé ou un politicien réussira à faire oublier à tout un peuple qu'il continue à spolier des centaines de mille de territoires au profit des grosses compagnies qui emplissent la caisse électorale de son parti et des petits amis de l'Union Nationale.

M. Chartrand a rappelé qu'en août 1969, le même ministre Loubier avait tenté d'intimider le journal "L'Action" de Québec par des menaces de poursuite venant d'un gros bureau d'avocats, parce que ce quotidien avait lui aussi parlé du scandale des clubs privés.

M. Chartrand a dit que le ministre Loubier ne trompe personne avec les injures qu'il lance depuis une semaine contre les syndiqués qui dirigent la campagne. Il a expliqué que cette campagne était le fruit d'un travail de plusieurs mois et que les preuves se sont accumulées dans toute la province.

Au lieu de lancer des injures ordurières que M. Loubier étale donc devant une commission d'enquête publique tous ses dossiers et alors nous serons en mesure de juger exactement comme il existe encore

de ces clubs féodaux au Québec, a conclu M. Chartrand, en renouvelant la demande d'enquête publique et impartiale formulée vendredi par le président de la CSN, M. Marcel Pepin.

Enfin, il a expliqué que la tactique du ministre de lancer des injures envers ceux qui mènent la campagne appuyée par des milliers de militants avait pour but d'intimider les médias d'information pour qu'ils ne publient pas les résultats de l'enquête des comités d'action politique de la CSN. D'ailleurs, le ministre a réussi, du moins dans deux cas, avec "Le Soleil" de Québec et le service d'information de Radio-Canada qui ont rapporté les accusations personnelles du ministre Loubier sans avoir même publié la version originale des comités d'action politique de la CSN.

La campagne ne fait que commencer, a dit M. Chartrand. Bientôt, elle se répandra dans toutes les municipalités du Québec, car nous avons des syndiqués partout. Le ministre devra alors rendre des comptes.

Ce journal vous appartient

Gueulez, critiquez, écrivez, criez,  
Mais FAITES QUELQUE CHOSE!  
en envoyant tout aux soins de:

Jean-Yves Vézina  
CCSNM  
1001, rue St-Denis  
Montréal 129, Qué.

QUEBEC-PRESSE

Tous les syndicats  
qui désirent recevoir  
des copies gratuites  
de QUEBEC-PRESSE,  
pour leurs membres  
S.V.P. communiquer  
avec Fernand Foisy, sec.  
au numéro suivant  
842-3181 poste 281.